

Le discours du Trône

Il s'agit là d'une politique de justice et de bon sens envers tous ceux de nos concitoyens qui parlent l'une des deux langues officielles du Canada; et le Gouvernement estime qu'elle doit être poursuivie dans l'intérêt de l'équité et de l'unité nationale.

Le Canada présente une grande diversité d'aspects. Son unité ne peut reposer que sur la reconnaissance de cette diversité; on ne saurait absolument pas l'établir en cherchant à imposer une stricte uniformité. En matière de langue et de culture, il importe de reconnaître leur personnalité aux différentes régions sans s'écarter des principes de justice et de générosité qui doivent s'appliquer partout.

Le Gouvernement a créé des programmes pour donner corps à la politique des langues officielles. Certaines mesures se sont avérées efficaces et seront maintenues. D'autres, qui n'ont pas eu autant de succès, seront modifiées.

Les griefs des fonctionnaires transmis par le Commissaire aux langues officielles continueront d'être examinés, conformément à l'engagement que le Gouvernement a pris d'appliquer avec toute l'équité et l'efficacité possibles la politique des langues officielles.

Le Gouvernement est toujours décidé à accentuer le bilinguisme de la fonction publique. Cependant, il croit qu'il conviendrait de mieux équilibrer les crédits affectés à la diffusion du bilinguisme dans la fonction publique et les sommes dépensées pour que plus de Canadiens, des jeunes surtout, puissent s'exprimer dans les deux langues officielles. Le Gouvernement est persuadé qu'en grande majorité les Canadiens sont bien résolus à raffermir les liens qui les unissent à leurs concitoyens qui parlent l'autre langue officielle, ou qui appartiennent à l'une des nombreuses cultures du pays.

[Français]

Il semble que les Canadiens tiennent particulièrement à ce que leurs enfants aient les meilleures chances possibles de comprendre leurs compatriotes de l'autre groupe linguistique. Et c'est pourquoi le Gouvernement a l'intention de voir avec les provinces comment on pourrait améliorer l'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada.

Le Gouvernement entend de plus augmenter le nombre des programmes qui aident les jeunes des diverses régions à mieux se connaître les uns les autres.

II—Égalité des chances

Certes, l'unité nationale suppose chez tous les Canadiens la conviction qu'ils ont tous la même possibilité de se réaliser pleinement sur le plan culturel; il est néanmoins tout aussi vital pour l'unité que nous jouissions tous de chances égales d'épanouissement, individuel et régional, sur le plan économique.

Pour que le potentiel économique du Canada se traduise en croissance réelle et en véritable égalité des chances, il faut que nous sachions reconnaître les obstacles qui nous gênent et que nous voulions ensemble les surmonter.

Parmi ces obstacles, le principal est l'inflation, force destructrice qui, nous le savons tous, peut, une fois libérée, enlever aux travailleurs leur emploi et leur revenu, aux personnes âgées, la valeur de leurs économies, briser les rêves de familles entières, ralentir le flux de capital indispensable à la croissance industrielle et compromettre la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

Le freinage de l'inflation et la création d'emplois beaucoup plus nombreux pour les Canadiens continueront de compter parmi les grands objectifs prioritaires du Gouvernement.

Le Gouvernement poursuivra la politique d'austérité fiscale indispensable à la réalisation de ce double objectif. La maîtrise de l'inflation restera la clé de notre stabilité économique, même au terme du programme anti-inflationniste. A cet effet, une rigoureuse austérité fiscale et monétaire s'impose.

Le Gouvernement demeure résolu à réduire l'expansion de la fonction publique. Avant 1975-76, durant dix ans, les années/hommes autorisées au sein de la fonction publique augmentaient annuellement à un taux moyen de 4 pour cent. Cette année l'augmentation a été abaissée à 1.5 pour cent, ce qui a entraîné des compressions dans vingt-sept ministères et organismes. Le Gouvernement réduira encore le taux d'expansion à moins de un pour cent au cours de la prochaine année financière.

Dans un effort renouvelé pour diminuer la taille de l'administration gouvernementale et étendre le champ de l'entreprise privée, tous les programmes fédéraux seront réexaminés afin de voir lesquels d'entre eux pourraient passer au secteur privé sans nuire à la qualité des services au public.

Quant au rendement économique du pays, il dépendra beaucoup de l'état du marché international; aussi, le Canada cherchera-t-il à améliorer sensiblement sa situation par des négociations commerciales multilatérales et d'autres initiatives visant à stimuler le commerce. Pour accroître la capacité concurrentielle de l'industrie privée sur le marché international, le Gouvernement remaniera en profondeur ses programmes d'aide industrielle.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

Pour le Gouvernement, l'apport des petites entreprises au bien-être socio-économique des Canadiens est très précieux. Les petites entreprises gérées par leurs propriétaires sont la principale source d'emploi dans nos villes et nos villages. Elles produisent les biens et services essentiels aux consommateurs et aux autres firmes, elles manifestent l'imagination et l'initiative nécessaires à la réussite de toute entreprise. Bien plus, les petites entreprises et ceux qui les possèdent, les dirigent et y travaillent sont, du point de vue économique, la force vive d'innombrables collectivités canadiennes.

Le Gouvernement présentera des mesures pour faciliter à la petite entreprise l'accès à l'aide financière et aux autres services qu'assurent les ministères, la Banque fédérale de développement et les institutions financières du secteur privé.

Pour répondre aux préoccupations de nombreux hommes d'affaires canadiens, le Gouvernement équilibrera mieux son besoin de données économiques et le fardeau que cela représente pour les petites entreprises. On réduira considérablement le nombre des sociétés tenues de remettre des rapports statistiques à l'administration. Les firmes plus importantes, qui sont encore obligées de communiquer ces renseignements à intervalles réguliers, pourront le faire sur des formules plus simples et moins nombreuses.

Parallèlement, pour améliorer la situation de l'emploi, il faudra accroître l'efficacité du marché du travail et tout mettre en œuvre pour hâter le retour des chômeurs à l'effort productif. La dignité humaine suppose un revenu convenable. Le Gouvernement est sûr que la plupart des Canadiens sans emploi préféreraient de loin vivre d'un travail utile que de l'assistance publique. C'est un but qui, dans certains cas et en certains lieux, ne peut être atteint que par une intervention directe des pouvoirs publics.

Il vous sera donc demandé d'approuver un programme global et permanent de création directe d'emplois au bénéfice spécial des régions qu'éprouve un chômage chronique élevé. D'autres programmes garantiront de meilleures perspectives d'emploi à la jeunesse et mettront à sa disposition des services améliorés d'orientation professionnelle.

Ce faisant, le Gouvernement n'entend pas concurrencer le secteur privé sur le marché du travail, mais bien créer des emplois là où il peut apporter un supplément nécessaire à l'activité des entreprises.

Vous serez invités à modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon à pouvoir affecter une partie de ses fonds au maintien du revenu des travailleurs en recyclage et aider les employeurs qui gardent à leur emploi des salariés menacés de licenciement temporaire.

Pour faciliter ces améliorations, le Gouvernement propose de regrouper les services de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de sorte que les Canadiens puissent obtenir en un même bureau les services d'aide à l'emploi.

Il vous sera demandé d'étudier certains amendements à la Loi sur l'immigration qui ont pour but d'aider à la réalisation de nos objectifs d'expansion régionale et d'aménagement rural, de favoriser l'unité familiale, d'harmoniser le flux d'immigration et les possibilités d'emploi et de conserver au Canada sa réputation de société ouverte, tolérante et qui accueille volontiers les origines culturelles les plus diverses.

[Français]

L'amélioration des relations entre le patronat et les salariés constitue un préalable crucial à un retour à la stabilité économique. Mais tout en continuant de voir dans la négociation collective l'un des meilleurs moyens dont on dispose en démocratie pour assurer des salaires équitables, le Gouvernement et les Canadiens en général ne laissent pas d'être profondément troublés par la baisse de productivité et l'aggravation des tensions sociales, si souvent attribuables aux carences du système.

On ne résoudra rien en limitant excessivement le droit de négociation collective, il faudrait plutôt élaborer de meilleurs mécanismes de règlement, en les fondant sur la collaboration bien plus que sur l'antagonisme.

Le Gouvernement se propose donc, de concert avec les provinces ainsi qu'avec les milieux syndicaux et patronaux, de travailler à l'amélioration des relations patronales-ouvrières.

On compte établir un centre d'information sur les négociations collectives où les parties pourront se procurer des données objectives sur l'économie et la rémunération. On se propose aussi d'encourager les ouvriers de chaque usine à s'intéresser de plus près aux décisions touchant leurs conditions de travail, d'élargir les programmes d'éducation de la main-d'œuvre, de mettre au point un code volontaire de pratiques équitables et de créer un organisme national destiné à améliorer la qualité de la vie au travail.